

Aux parents des élèves de sixième année

Kain, le 13 janvier 2025

Concerne : procédure d'inscription dans l'enseignement secondaire

Chers parents,

Comme vous le savez, le décret « inscription » impose une procédure spécifique pour l'inscription de votre enfant dans l'enseignement secondaire. **En tant que parents d'un enfant de sixième année primaire, vous êtes directement concernés.**

La démarche administrative étant assez complexe, nous vous invitons à lire attentivement les documents explicatifs qui vous seront fournis.

La procédure impose également **une remise en mains propres** de ces documents.

Je vous invite donc à venir retirer le formulaire d'inscription de votre enfant (contre signature d'un accusé de réception) ainsi que les documents explicatifs aux horaires suivants :

Directement auprès de Madame Florence dans la cour primaire :

- **Du mardi 14 janvier au vendredi 17 janvier entre 8 heures 30 et 8 heures 50.**
- **Le mardi 14 janvier entre 16 heures 00 et 17 heures (étude).**
- **Le mercredi 15 janvier de 12 h à 12 h 30**
- **Le jeudi 16 ou vendredi 17 janvier de 16 heures à 16 heures 20.**

Attention, pas de distribution de documents en dehors de ces heures. Si cet horaire vous pose **vraiment** problème, merci de contacter directement Madame Florence au **0497/81 97 26** afin de fixer un rendez-vous.

Attention, ce sont les parents en personne (père, mère ou tuteur) qui doivent retirer ce formulaire.

Madame Florence et moi-même restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Bien cordialement,

P. Verleye
Directeur